

Intervention de Saoudata Aboubacrine /Tin Hinan a la douzième session du Groupe de Travail sur les minorités

Tin Hinan que je représente, est une organisation fondée par des femmes de culture pasteurs nomades. Elle évolue dans le mouvement autochtone depuis plus d'une décennie, ses membres sont maliennes, burkinabés et nigériennes. Elle milite entre autres pour la promotion des Droits des Peuples autochtones et minorités en Afrique et plus particulièrement dans la région du Sahara central se trouvant entre le l'Afrique du Nord et de l'Ouest au Nord Mali, Niger, sud Algérien et Libyen et une poche au Burkina Faso.

J'interviens au point 3. b ; i et c mais avant d'arriver à ces recommandations je vous résume en deux paragraphes les difficultés que vivent les peuples autochtones de cette région.

Les Touareg avant la décolonisation vivaient indépendamment sur leurs territoires organisés en confédérations et indépendamment des autres peuples qui forment actuellement les sociétés dominantes dans les nouveaux Etats Nations. A l'exception du Niger dans tous les 4 états où ils se trouvent ils sont devenus des minorités tout en étant autochtones, puisqu'ils vivent dans chacun de ces pays sur leurs terres ancestrales séparées par les frontières artificielles.

Cette situation a engendrés une succession de conflits ou rébellions plus ou moins grave selon les pays. L'inadaptation des infrastructures de base (écoles, santé, route etc.) à leur mode et moyen de vie, la dépossession de terres appartenants a des tribus nomades éleveurs sans justice équitable. Tous ces facteurs ne cessent de creuser les inégalités entre les minorités autochtones qui sont en général de culture nomades pasteurs et les autres peuples qui sont de culture sédentaires.

Entre autre je vous invite a visiter le site web de : www.kidal.info et www.temoust.org et retrouver des articles dans des journaux de la presse comme l'Indépendant au Mali pour lire des propos souvent racistes et sanguinaire allant jusqu'à demander au Gouvernement et son armée, de refaire des massacres, comme dans les années 1963 . Ils y a d'autres exemples de ce genre de situations en Afrique dans les territoires Pygmées, Massai, Bororos, Sans, Ogiek ect..

Je suggère que l'on insère dans l'agenda prochain au point B : les sociétés civiles ou dominantes en plus des gouvernements et les minorités entre elles.

Je recommande la promotion et le respect par les Etats Africains de la déclaration des NU sur les DH des personnes appartenant a des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques,

La Promotion adoption et le respect de la déclaration des DH des PA des NU et de la Convention 169 de l'OIT.

La Création aux niveaux des Etats Africains d'Institutions spécialisées pour la promotion et protection des droits des Peuples autochtones et minorités. Une des taches de ces institutions sera de faire connaître la vraie histoire de ces peuples avec leur pleine participation dans tout le processus.

A court terme il est nécessaire d'organiser des formations, forums sur les droits des PA et minorités avec la participation de tous les acteurs concernés en Afrique.

Je recommande une collaboration entre la commission Africaine des DH et des Peuples, les institutions spécialisées des Etats, les organisations ou communautés autochtones et minorités, le système des Nations Unie en particulier le Haut Commissariat aux DH avec l'appui des coopérations et institutions financière pour mener a bien les activités ci-dessus.

Je vous remercie,